

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

PROGRAMME POUR DES STATIONNEMENTS PAYANTS SECTEUR SAINTE-LUCE-SUR-MER

Le secteur Sainte-Luce-sur-Mer est le secteur touristique de Sainte-Luce. Celui-ci attire, particulièrement par sa plage, des milliers de touristes chaque année.

La fréquentation des touristes dans notre coin de paradis a des impacts plus que positifs pour les commerces qui se sont implantés dans l'Anse et nous l'espérons ceux qui s'y planteront dans le futur.

Les impacts économiques de notre secteur touristique rayonnent sur l'ensemble de notre municipalité, que ce soit par le paiement de taxes foncières des commerces et entreprises touristiques que par la valeur foncière des résidences de ce secteur.

Notre municipalité a un potentiel de développement qui n'est pas actuellement utilisé à son maximum faute de financement et l'entretien de notre plage et de nos infrastructures pourraient aussi s'améliorer et ainsi apporter une plus-value à notre municipalité.

Après avoir discuté en conseil municipal, après avoir parlé avec la population et suite à la consultation citoyenne qui s'est tenue à l'automne 2019, nous pouvons constater que le développement touristique de Sainte-Luce, l'entretien de notre plage et de nos infrastructures sont des priorités. Par contre, ce que nous a soumis la population c'est que nous devons trouver des sources de financement pour atteindre nos objectifs. L'imposition de taxes municipales aux citoyens n'est plus une alternative pour développer notre secteur touristique.

Le conseil municipal a donc entrepris une démarche visant à identifier des moyens d'autofinancement. Nous avons consulté d'autres municipalités, nous avons été voir ce qui se faisait ailleurs et notre proposition pour atteindre nos objectifs est de mettre en place un stationnement payant dans le secteur touristique de Sainte-Luce.

Une des prémisses est que les citoyens de Sainte-Luce n'aient pas à payer pour ce stationnement et qu'il soit gratuit pour eux. Ce qui est possible avec nos solutions proposées.

Micheline Barriault, maire

Proposition

Endroits d'implantation des horodateurs :

- Deux (2) dans le secteur «Force 5»;
- Quatre (4) dans le secteur «Anse-aux-Coques»;
- Un (1) dans le stationnement de l'Église (géré par la municipalité et sans coût lors d'évènements religieux).

L'utilisation des horodateurs sera sur une base saisonnière, du 1^{er} mai au 31 octobre, et seront alimentés par des panneaux solaires. Les horodateurs seront enlevés et remisés pour la saison hivernale.

Le modèle d'horodateur sera « payez et affichez » (reçu déposé et lisible à l'intérieur du véhicule). Une vignette par certificat d'immatriculation sera donnée aux citoyens de Sainte-Luce pour confirmer qu'ils n'ont pas à payer. Elle sera remise au bureau municipal sur présentation du certificat d'immatriculation.

Évaluation des revenus

(comparatif avec d'autres municipalités)

Nombre d'espaces	Tarifs	Jours/semaine	Nombre de semaines	% d'occupation	Revenu
Force 5 (51)	3 \$ / h 10 \$ / jour	7	26	40 %	218 400 \$
Anse-aux-Coques (203)					
Église (46)					
Total : 300					

Frais de stationnement

- 3 \$ / heure;
- 10 \$ / jour maximum;
- Gratuit entre 17h et 9h
- Le stationnement en haut de la Côte-de-l'Anse demeure gratuit.

Évaluation des dépenses

Le coût d'achat des sept (7) horodateurs est de 79 806 \$ taxes nettes, financé par le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans pour des remboursements annuels de 26 602 \$ incluant :

- La fourniture de 7 horodateurs de marque MacKay Tango, avec clavier numérique pour la composition de la plaque d'immatriculation, ensemble de lecteur de carte de crédit et lecteur sans contact pour les cartes de crédit et de débit acceptant le paiement de trois (3) façons, soit :
 - carte de crédit par insertion et sans contact
 - carte de débit sans contact
 - paiement mobile
- Entente de service pour les accès de la gestion à distance
- Mise en place de l'application Secunik pour les paiements mobiles par téléphones cellulaires
- Mise en place d'un pont entre le serveur de MacKay et l'application Secunik
- Mise en place des accès au module agent de Gtechna pour les droits de stationnement
- Mise en place d'un pont entre le serveur de MacKay et la compagnie Gtechna
- Frais de livraison

Embauche de 2 personnes (frais récurrents)

- Pour contrôler le stationnement payant et émettre des contraventions;
- Voir à l'entretien de la plage et des infrastructures (blocs sanitaires du chalet de service incluant la toilette du marché public)
 - Horaire : 8 h à 18 h, 7 / 14 (présence 7 jours sur 7)
 - Rémunération : 63 heures chacun à 21,53 \$ / heure
 - Prévisions budgétaires : 21 050 \$/employé x 2 = 42 100 \$

Achat de matériel (frais récurrents)

- Achat de 3000 vignettes : 3 000 \$
- Achat de 1000 constats d'infractions : 3 000 \$
- Achat de deux (2) cellulaires et frais mensuels pour 6 mois : 700 \$

Signalisation installées la première année

- Achat de panneaux indicateurs pour le stationnement : 5 000 \$

Mise en place des horodateurs la première année (travaux faits en régie)

- Base de béton et barre de protection : 10 000 \$

Entente avec la Fabrique de Ste-Luce (frais récurrents)

- Partage des revenus annuel du stationnement de la Fabrique de Ste-Luce
 - 50 % des revenus générés au stationnement de la Fabrique 16 744 \$

Prévisionnel pour la première année

- Revenus estimés : 218 400 \$
- Dépenses estimées: 107 146 \$
- Excédent estimés: 111 254 \$

L'excédent annuel servira à mettre en place le plan d'action pour l'amélioration des infrastructures touristiques ainsi que l'offre touristique

Les revenus générés par les stationnements payants feront l'objet d'une comptabilité distincte.

MacKay
TANGO™

